Protection Sociale Complémentaire

ENFIN, UNE AVANCÉE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, la FSMI demande au-travers de la FGF- FO, Fédération Majoritaire dans la Fonction Publique d'Etat, la prise en charge ou tout au moins une participation de la Protection Sociale Complémentaire.

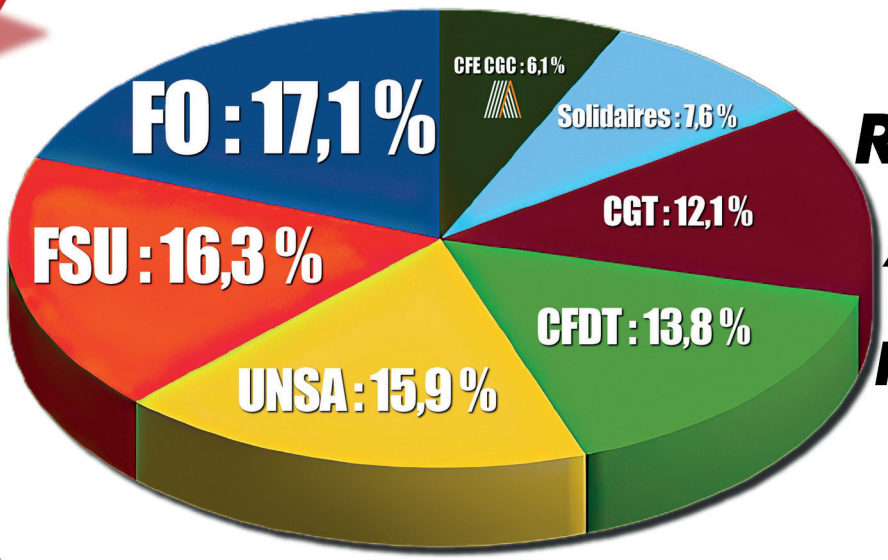

REPRÉSENTATIVITÉ À LA FONCTION PUBLIQUE

La prise en charge de la mutuelle, si elle est actée, sera abordée lors du Conseil Commun de la Fonction Publique, où Force Ouvrière est majoritaire, le 18 janvier prochain

Par Le Figaro avec AFP
Publié hier à 18:59
La ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, a annoncé jeudi à l'AFP le *«financement obligatoire»* par les employeurs publics *«d'au moins la moitié»* de la complémentaire santé de leurs agents, une mesure très attendue sur laquelle elle s'était engagée. Il s'agit de *«corriger des injustices majeures sur la protection sociale complémentaire des agents publics»*

Plusieurs pistes de réflexion :

- Intergénérationnel
- Santé et Prévoyance
- Portabilité des droits
- Prise en charge de 50% d'ici 2024

Un premier palier devrait intervenir dès 2022 avec une montée jusqu'à 2024

La FSMI - FO continue d'œuvrer pour une meilleure prise en charge de la mutuelle dans l'intérêt de tous les agents !

FSMI

FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

18 décembre 2020